



# Agrifaune et espèces patrimoniales

## L'exemple du plateau de Valensole

**NICOLAS CROCE<sup>1</sup>,**

**DOMINIQUE CHAVY<sup>2</sup>**

<sup>1</sup> ONCFS, Délégation inter-régionale  
Alpes-Méditerranée-Corse.

<sup>2</sup> Parc naturel régional du Verdon.

Ce projet est soutenu par les partenaires locaux du programme Agrifaune, à savoir la Fédération départementale des chasseurs et la Chambre départementale d'agriculture des Alpes-de-Haute-Provence (FDC 04 et CDA 04), associées au Conservatoire des espaces naturels de Provence-Alpes-du-Sud (CEN PACA) et au Parc naturel régional du Verdon (PNRV).

Ce partenariat confirme et consolide les engagements de chacun dans le développement des agro-systèmes de qualité si bénéfiques au petit gibier.

Le secteur de Valensole sur lequel s'est bâti le projet Agrifaune est situé à l'ouest du territoire du PNRV. Ce secteur est un site Natura 2000 pour lequel le Parc a été désigné opérateur du document d'objectifs.

Le milieu est constitué d'un vaste plateau agricole, sur lequel se développent des cultures céréalières sèches traditionnelles et des plantes aromatiques à parfums, couplées à des vergers d'amandiers, de chênes truffiers et à des prairies.

Cet habitat largement agricole présente une diversité faunistique et floristique exceptionnelle dont plusieurs espèces emblématiques qui sont en déclin voire menacées en France comme en Europe.

L'outarde canepetière constitue l'espèce remarquable menacée qui a cristallisé le projet Agrifaune. Elle a déjà disparu de tous les pays d'Europe centrale et ne subsiste plus qu'en Espagne, au Portugal, en France et en Italie. Au niveau national, ses effectifs ont chuté de plus de 80 % entre 1980 et 2000.

*Dans le contexte actuel favorable à la préservation du patrimoine naturel, comme en témoigne l'année 2010, année internationale de la biodiversité, il est important de souligner que pour tous les acteurs l'enjeu est bien le même : la conservation de la nature et son développement durable. C'est dans cet esprit que s'est bâti en 2008 le projet de territoire Agrifaune sur le plateau de Valensole, dans les Alpes-de-Haute-Provence, avec pour objectif de développer des pratiques agricoles favorables au maintien d'une espèce menacée, l'outarde canepetière.*



L'outarde canepetière, un enjeu pour Agrifaune dans les Alpes-de-Haute-Provence.

© F. Latraube.

### Un partenariat initié en 2007, concrétisé par une convention de territoire Agrifaune en 2008

Dès 2007, le PNRV a sollicité le concours de la CDA 04, de l'ONCFS, de la FDC 04 et du CEN PACA pour se saisir du nouveau dispositif des mesures agro-environnementales territorialisées (MAET) et essayer de mettre en place des pratiques agricoles favorables au maintien de l'outarde canepetière sur le plateau de Valensole.

En 2008, une convention Agrifaune a été signée afin de soutenir ce partenariat.

### La qualité de l'habitat, un objectif prioritaire

L'objectif ambitieux de ce projet porté par le PNRV est le développement, la mise en œuvre et le suivi des MAET favorables à l'outarde. Cet oiseau apparaît comme une espèce « parapluie » dont le développement d'un habitat de qualité profite aux autres espèces.

Tout en assurant la conservation de la biodiversité, la mise en œuvre des bonnes pratiques agricoles qui en découle ne doit pas obérer la performance économique des exploitations.

## Témoignage

### Laurent Bouvin, agriculteur sur le plateau de Valensole (04)



“ Pour moi, c'est un aboutissement. Il n'était pas question que je passe à côté d'un outil comme les MAE. L'exploitation ne perd rien d'un point de vue économique, et moi je satisfais un attachement ancien à l'outarde. J'ai donc signé des deux mains.

À l'issue de cette première année-test, les contraintes de temps et d'engagement dans le projet étant supportables, je suis prêt à poursuivre le processus, dans l'attente de résultats concrets.

”

## D'un point de vue technique

Dans la rédaction des cahiers des charges des MAET, les partenaires ont favorisé l'implantation de couverts herbacés, favorables à l'espèce, tout en s'inscrivant dans la logique agronomique locale.

En effet, sur le plateau de Valensole, le sainfoin est traditionnellement utilisé pour le pâturage des troupeaux (ovins pour l'essentiel), mais il permet aussi de reconstituer le potentiel agronomique des terres agricoles. Ce fourrage peut aussi être implanté comme couvert sur les terres en jachères.

Même si toute intervention est interdite du 1<sup>er</sup> mai au 31 juillet, conformément aux cahiers des charges des MAET, les couverts restent attractifs pour les éleveurs avant la montée et à la descente des alpages. De plus, cela leur assure des surfaces en herbe pendant au moins la durée des cinq ans d'engagement des MAET.

Si la période de non-intervention reste globalement vécue comme une contrainte, elle est aussi comprise et acceptée car elle constitue l'essence même de ces MAET.

Toutefois, l'impossibilité de récolter les graines de sainfoin (fin de période de

non-intervention trop tardive) pourrait remettre en cause certains renouvellements d'engagement à l'issue des cinq ans. L'impossibilité de broyage ou de pâturage pendant cette même période de non-intervention est moins pénalisante ou du moins plus « recevable » par les agriculteurs.

Les difficultés de maîtrise des « mauvaises herbes » dans les prairies de sainfoin sont également une source d'inquiétude pour bon nombre d'agriculteurs.

Un accompagnement des agriculteurs pendant toute la durée de leur engagement dans les MAET prend ainsi tout son intérêt, car il permet de mieux entrevoir leurs besoins et si certaines difficultés sont difficilement surmontables (sécheresse par exemple), d'autres pourraient être atténuées ou résolues par une mise en réseau ou des échanges d'expériences entre les différents agriculteurs concernés.

L'un des facteurs clés pour le succès de l'opération demeure la capacité d'animation auprès des agriculteurs. À partir de 2008, grâce aux moyens apportés par la démarche Agrifaune, une animation spécifique a été réalisée conjointement par le PNR du Verdon et la Chambre d'agriculture des Alpes-de-Haute-Provence.

## Bilan

Depuis le lancement du projet, onze agriculteurs ont souscrit une MAET pour une surface d'environ 100 hectares (carte 1).

Trop souvent, les mesures agro-environnementales ne font pas l'objet de suivis. Il est alors impossible d'évaluer leurs effets par rapport aux objectifs recherchés. Agrifaune a ainsi permis la mise en place de deux suivis :

- un suivi scientifique avec un fort investissement du CEN PACA et du service départemental de l'ONCFS des Alpes-de-Haute-Provence, afin d'évaluer l'utilisation des couverts en MAET par l'outarde canepetière (suivi des mâles chanteurs et de la reproduction) ;
- un suivi agronomique par la Chambre d'agriculture, afin d'évaluer la longévité des pratiques au-delà de la durée de vie des MAET souscrites.

Le suivi scientifique amorcé depuis 2008 montre une assez bonne utilisation des couverts en MAET par les mâles chanteurs d'outarde canepetière (environ 37 % des couverts). Néanmoins, les suivis réalisés de 2008 à 2010 n'ont toujours pas pu mettre en évidence un succès de reproduction de l'espèce sur le plateau de Valensole.

Ces actions menées en faveur de l'outarde canepetière, qui sont également bénéfiques à la petite faune sédentaire ou migratrice (perdrix rouge, lièvre d'Europe, caille des blés), s'inscrivent pleinement parmi les enjeux identifiés dans le Schéma départemental de gestion cynégétique (SDGC) élaboré par la FDC 04. Celle-ci fait le relais auprès des sociétés de chasse locales, à la fois pour informer les chasseurs de la démarche en cours et pour les inciter à faire remonter leurs observations d'outardes. Une plaquette a ainsi été élaborée en 2009 puis remise aux chasseurs avant l'ouverture de la chasse à la caille des blés.



© F. Latraube.

## Perspectives

Le programme Agrifaune se poursuit en 2011, afin de compléter le réseau des couverts engagés en MAET. Potentiellement, une quinzaine d'agriculteurs au total pourrait être engagée dans le dispositif en 2011.

Dans le cadre de la poursuite du dispositif Agrifaune, les suivis agronomiques et scientifiques pourraient être utilement renforcés par une journée d'échanges entre agriculteurs, techniciens agricoles, techniciens de la faune sauvage et experts scientifiques. Ce type de journée pourrait être l'occasion de donner encore plus de sens aux différentes interventions des agriculteurs.

L'ensemble des résultats obtenus, complétés par la réalisation de diagnostics, de suivis et d'actions de communication contribuent à promouvoir auprès des agriculteurs et des chasseurs un réseau de parcelles favorables à la constitution d'un territoire de référence. L'investissement solidaire de tous les partenaires locaux a permis la mise en œuvre d'un programme Agrifaune qui est désormais opérationnel. Sa poursuite devrait déboucher, à moyen terme, sur la conservation voire l'accroissement significatif de la biodiversité, incluant des possibilités de reproduction de la population d'outarde canepetière.



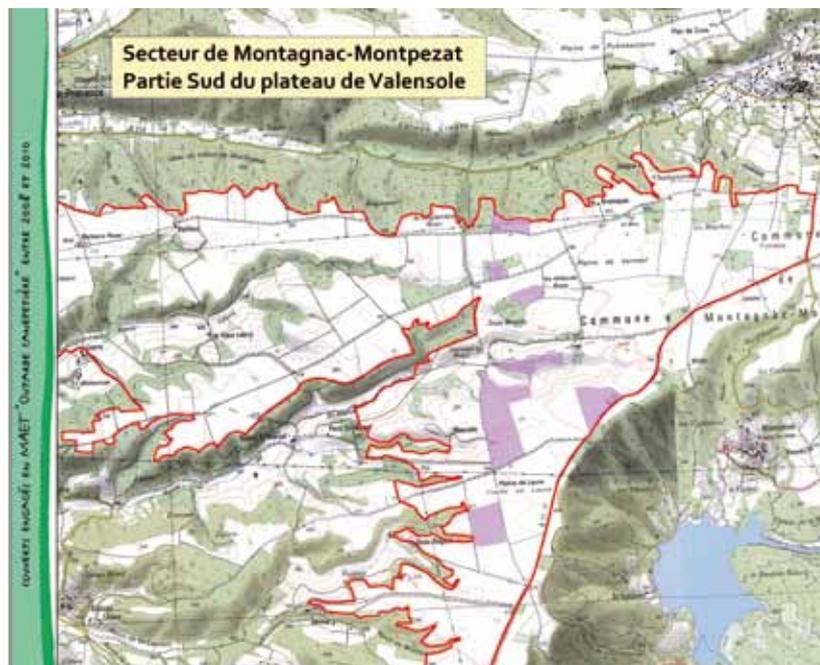
## Conclusion

Au-delà de la démarche qui vise à préserver une espèce emblématique sur le territoire du Parc et de contribuer modestement à sa sauvegarde en France, le partenariat initié par Agrifaune a une valeur symbolique très forte. En effet, travailler sur l'outarde canepetière, c'est aussi faire le pari et la démonstration que l'agriculture, tout en répondant à des impératifs de production économique, peut jouer un rôle clé pour la préservation de la biodiversité. Tout comme il est possible de sortir des clivages habituels, trop souvent enracinés entre des acteurs qui ont peu l'habitude de travailler ensemble...

Carte 1 Répartition des MAET sur le plateau de Valensole en 2010.



- Périmètre du secteur de Valensole/Brunet éligible aux MAET
- Couverts engagés en 2010 (6 agriculteurs, soit une surface engagée d'un peu plus de 53 ha/an)



- Territoire éligible aux MAET PA\_PV01\_GCI et PA\_PV01\_HE1/HE2
- Couverts engagés en MAET entre 2008 et 2010 (5 agriculteurs engagés, soit une surface totale d'environ 36 ha/an)

## Remerciements

À tous les partenaires du projet – FDC 04, CEN PACA et CDA 04 – ainsi qu'à Jean-Charles Gaudin et au SD 04 – ONCFS – pour leur relecture du manuscrit. ■

